



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE AUX PAYS BAS

Assemblée générale du 24 janvier 2015

Rapport financier de l'exercice 2014

Le résultat de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 s'élève à
– **6 796 €**, contre – 2 750 € l'année précédente.

Constituant ainsi la 4^{ème} année déficitaire.

Sachant que la SFB a 149 K€ de réserves financières, il nous faut clairement se poser la question quant à la continuité de son activité sur les prochaines années.

Les ressources (cotisations, subvention et dons) sont en hausse (**9 596 €** contre 5 751 €) soit une augmentation de près de 30 %. Auxquelles il faut ajouter 2 044 de produits financiers contre 2 926 € l'année dernière (moins 30%), soit une augmentation globale de 32,86 %. Les charges sont quant à elles en hausse de 59,33 %. Incluant le traitement de créances irrécouvrables.

Cet exercice est à plus d'un titre exceptionnel

A – PRODUITS

1) Cotisations :

Le nombre de cotisants est en diminution, 17 contre 37 en 2013, se répartissant ainsi : 3 bienfaiteurs, 7 de soutien et 7 actifs.

Les cotisations (**865 €**) représentent près de 7 % contre un peu plus de 18 % en 2013 des revenus,.

2) Dons reçus :

Cet exercice a bénéficié d'une quasi stagnation des dons reçus, certes à un bon niveau par rapport aux exercices précédents. **2 231€**

3) Produits financiers:

Les produits financiers correspondent à la rémunération des comptes d'épargne auxquels sont déduits les frais bancaires. Ils s'élèvent à **2 044 € contre 2 926 € en 2013**, en diminution de 30 % ils représentent encore près de 16 % des ressources.

Le total des comptes d'épargne est de 149K€ au 31 décembre 2014.

Sur cet exercice encore, la SFB a financé certaines de ses interventions en prenant sur ses réserves, ce qui explique cette année encore la diminution des produits financiers



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE AUX PAYS BAS

4) Subvention :

En 2014, la subvention accordée par l'Etat français a été de **1 500 €** à laquelle s'est ajoutée une subvention sur la réserve parlementaire de M. le député Cordery de **5 000 €** . Cette dernière nous permettant de mettre à jour et moderniser notre site web ainsi que de le maintenir à jour des informations indispensables et de remettre à plats les statuts de l'association.

B - CHARGES

1) Prêts :

En 2013, 4 familles ont bénéficié de prêts pour un montant de **4 419 €** contre 2 678 € sur l'exercice précédent (+65%) et 3 bénéficiaires.

Je n'ai pas parlé des remboursements de prêts au niveau des produits, ils ont représentés un montant de **1 148 €** contre, pour mémoire 948 € en 2013.

Pour mémoire, au 31 décembre le solde des prêts octroyés en cours s'élève à 10 533€.

A ce sujet, depuis des années (de 2008 à 2012) pour des raisons diverses, de nombreux prêts ne donnaient lieu à aucun retour, nous avons décidé de les « annuler » comptable ment et donc de les faire entrer dans nos charges pour **6 050 € pour 8 bénéficiaires qui n'ont soit pas rempli leurs engagements, soit sont « partis sans laisser d'adresse » soit n'ont pas la possibilité de le faire(parfois pour toutes ces raisons)**

2) Dons :

10 bénéficiaires au lieu de 6, ont reçu pour **6 496 €** soit une augmentation (44%) du montant de l'année n-1(5 163 €)

3) Etrennes

Comme chaque année nous avons envoyés des étrennes à une douzaine de familles pour **1 059 €** contre 900 € en 2013.

4) Frais de fonctionnement:

Ils englobent les frais postaux (envoi des étrennes ou des dons en nature, frais d'appel de cotisation,..), des fournitures et quelques frais de déplacement s'élèvent à **1 560 €** contre 1969 € en 2013 soit en diminution de plus de 20%. Ils incluent l'acompte de **847€ pour le site** ,

A ce rapport financier est joint l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014.